

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

Rapport sur le budget de l'Etat du Valais pour l'année 2014



Obergesteln/Sion, 7 octobre 2013

SOMMAIRE

	Page
1. INTRODUCTION.....	4
2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS	6
3. CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2014	8
4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT.....	10
4.1 Charges du personnel.....	10
4.2 Biens, services et marchandises	12
4.3 Subventions sans caractère d'investissement	13
5. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES INSTITUTIONS	16
5.1 Administration cantonale des finances	16
5.2 Service des contributions	17
5.3 Service des ressources humaines	17
6. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE.....	18
6.1 Service de la santé publique.....	18
6.2 Service de la consommation et des affaires vétérinaires	18
6.3 Service de l'action sociale.....	19
6.4 Office des poursuites et faillites	20
7. DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SECURITE	21
7.1 Service administratif et juridique de la formation et du sport.....	21
7.2 Service de l'enseignement	22
7.3 Service de la formation tertiaire	23
7.4 Service de la jeunesse	23
7.5 Police cantonale.....	24
8. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE	25
8.1 Service du développement économique.....	25
8.2 Service de l'agriculture.....	26
8.3 Service des registres fonciers et de la géomatique	26
9. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	27
9.1 Service administratif et juridique	27
9.2 Service des routes, transports et cours d'eau.....	27
9.3 Service des bâtiments, monuments et archéologie	29
9.4 Service des forêts et du paysage.....	29
9.5 Office de construction des routes nationales	30
10. MANDATS DE PRESTATIONS	31
11. CONCLUSION	32

* * *

AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances (Cofi), composée de Mesdames et Messieurs les députés :

Schwestermann Alex
Président

Fournier Patrick
Vice-président

Emonet Daniel
Rapporteur de langue française

Furger Niklaus
Rapporteur de langue allemande

Amoos Emmanuel

Contat Pierre

Dumont Jean-Henri

Favre Stéphanie

Léger Laurent

Marchand-Balet Géraldine

Moret Xavier

Nantermod Philippe

Schmid Manfred

membres,

a examiné, conformément aux dispositions légales et en particulier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (RS no 611.1), le projet de **budget de l'Etat du Valais pour l'année 2014** et vous présente ci-après son rapport.

1. INTRODUCTION

Le budget 2014 présente des résultats positifs, soit un excédent de revenus de Fr. 4.7 mios après enregistrement des amortissements ordinaires de Fr. 142.4 mios et des amortissements supplémentaires de Fr. 40.8 mios. L'excédent de financement se monte à Fr. 1.0 mio. L'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement est ainsi respectée.

La variation du budget 2014 **par rapport au compte 2012 et au budget 2013** (sans les imputations internes) se détaille comme suit :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Variation par rapport au compte 2012	Variation par rapport au compte 2012 en %	Variation par rapport au budget 2013	Variation par rapport au budget 2013 en %
Compte de fonctionnement							
Revenus	2'978.8	3'008.7	3'021.5	42.7	1.4%	12.8	0.43%
Charges	2'796.7	2'831.1	2'833.7	37.0	1.3%	2.6	0.09%
<i>Marge d'autofinancement</i>	<i>182.0</i>	<i>177.6</i>	<i>187.9</i>	<i>5.9</i>	<i>3.2%</i>	<i>10.3</i>	<i>5.80%</i>
Amortissements ordinaires	142.7	147.8	142.4	-0.3	-0.2%	-5.4	-3.65%
Amortissements supplémentaires	38.2	23.7	40.8	2.6	6.8%	17.1	72.15%
<i>Total amortissements</i>	<i>180.9</i>	<i>171.5</i>	<i>183.2</i>	<i>2.3</i>	<i>1.3%</i>	<i>11.7</i>	<i>6.82%</i>
Excédent des revenus	1.1	6.1	4.7	3.6	327.3%	-1.4	-22.95%
Compte des investissements							
Dépenses d'investissements	503.2	497.4	480.0	-23.2	-4.6%	-17.4	-3.50%
Recettes d'investissements	322.1	319.9	293.1	-29.0	-9.0%	-26.8	-8.38%
Investissements nets	181.1	177.5	186.9	5.8	3.2%	9.4	5.30%
Excédent de financement	0.9	0.1	1.0	0.1	11.1%	0.9	900.00%
Degré d'autofinancement	100.5%	100.1%	100.5%	0.0	0.0		

Il peut être relevé que les charges au budget 2014 correspondent à celles du budget 2013. Au niveau des revenus, une légère augmentation peut être constatée. Dans l'appréciation de cette situation, il faut tenir compte que les revenus de Fr. 3'021.5 mios englobent des prélèvements de Fr. 37.8 mios dans le fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21^{ème} siècle. Sans ces prélèvements, les revenus auraient diminué de 0.83% par rapport au budget 2013. En fait, il faut être conscient que les revenus régressent.

Evolution de la marge d'autofinancement

en mios de francs	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014
Marge d'autofinancement	252.5	241.8	334.8	268.7	182	177.6	187.9

La marge d'autofinancement est influencée par les attributions et les prélèvements des financements spéciaux. Ci-après, nous présentons la marge d'autofinancement sans les attributions et les prélèvements qui ont été publiés en tant que charges et revenus extraordinaires :

en mios de francs	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014
Marge d'autofinancement publiée	252.5	241.8	334.8	268.7	182.0	177.6	187.9
Attribution préfinancement des investissements	13.3	28.3	14.6	26.6	16.8		
Prélèvement préfinancement des investissements	-9.0	-8.7	-22.3	-21.1	-19.3		
Attribution fonds soutien à l'économie	50.0				-10.1		
Attribution fonds caisses de prévoyance		30.0	30.0	30.0			
Attribution / prélèvements fonds grands projets d'infrastructures				49.0	5.0		-37.8
Marge d'autofinancement retravaillée	306.8	291.4	357.1	353.2	174.4	177.6	150.1

La marge d'autofinancement reflète la marge de manœuvre du Gouvernement et du Parlement dans la conception de la politique.

La Cofi constate que :

- la marge d'autofinancement budgétée pour 2014 de Fr. 187.9 mios est de Fr. 10.3 mios supérieure à celle du budget 2013
- la marge d'autofinancement retravaillée du budget 2014 est de l'ordre de Fr. 25 mios inférieure à celle du compte 2012 et du budget 2013
- la marge d'autofinancement retravaillée du budget 2014 de Fr. 150 mios est conforme à la PIP 2013-2016.

L'amélioration de la marge d'autofinancement budgétée de Fr. 10.3 mios par rapport au budget 2013 pourrait être appréciée comme un signe positif. Mais la réalité est autre comme le démontre l'évolution de la marge d'autofinancement retravaillée. Ce recul est notamment dû à une diminution des recettes.

2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Investissements de l'Etat

Investissements en mios de Fr.	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014
Investissements propres de l'Etat						
Dépenses brutes	321.4	324.0	307.7	314.0	317.0	282.8
Recettes	-221.5	-222.7	-199.6	-218.0	-221.9	-194.2
Coût net à charge de l'Etat	99.9	101.3	108.1	96.1	95.1	88.6
Part aux investissements de tiers						
Dépenses brutes	164.8	169.7	173.3	144.4	137.4	141.9
Recettes	-52.5	-46.4	-60.1	-62.6	-56.1	-57.5
Coût net à charge de l'Etat	112.3	123.3	113.2	81.8	81.3	84.4
Prêts et participations						
Dépenses brutes	43.5	57.9	51.2	44.8	43.0	55.4
Recettes	-51.3	-45.4	-44.5	-41.5	-41.9	-41.4
Net mis à disposition par l'Etat	-7.8	12.5	6.7	3.3	1.1	14.0
Total des investissements nets de l'Etat	204.4	237.1	228.0	181.1	177.5	186.9

L'augmentation des investissements nets de Fr. 9.4 mios par rapport au budget 2013 s'explique notamment par un accroissement des prêts et participations de Fr. 12.4 mios.

L'évolution des investissements bruts est la suivante :

en mios de Fr.	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014
Investissements bruts	529.7	551.7	532.2	503.2	497.4	480.0

Le recul des investissements bruts de Fr. 17.4 mios s'explique notamment par la diminution des investissements pour les routes nationales de Fr. 25.4 mios qui sont budgétés à hauteur de Fr. 150 mios.

Remarque générale

Lors des discussions sur le budget avec les services, la Cofi a été rendue attentive à diverses reprises que les montants portés au budget 2014 étaient inférieurs à leurs attentes (compte de fonctionnement et d'investissement).

La Cofi rappelle que, selon la loi sur les subventions, la date de paiement d'une subvention doit être mentionnée dans la décision de subventionnement (art. 16). De plus, les subventions d'investissement ne peuvent être versées que dans le cadre des crédits accordés (art. 23). Si les crédits ne sont pas suffisants, un ordre de priorité qui régit le traitement des demandes ainsi que la promesse et le versement des subventions doit être établi. Dans le même article, il est stipulé que l'ordre de priorité doit être coordonné avec le plan financier quadriennal.

La Cofi demande au Conseil d'Etat de prendre les mesures assurant que les promesses de subventions soient coordonnées avec la planification intégrée pluriannuelle (PIP).

Cette mesure est nécessaire afin que les subventions puissent être payées dans les délais fixés par les décisions de subventions. Le Parlement risque d'être confronté à des demandes de crédits supplémentaires du fait que les demandes des subventions n'auraient pas été traitées selon les dispositions prévues dans la loi y relative.

3. CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2014

Le budget 2014 du compte de fonctionnement par nature se présente comme suit :

Fonctionnement en mios de Fr. (sans les imputations internes et arrondis)	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Différence entre le budget 2014 et le budget 2013	
<i>Charges</i>					en %
Dépenses pour le personnel	950.10	983.90	998.20	14.30	1.45%
Biens, services et marchandises	231.90	227.10	228.10	1.00	0.44%
Intérêts passifs	36.40	35.60	35.30	-0.30	-0.84%
Amortissements du PF	24.70	16.40	19.10	2.70	16.46%
Parts et contr. sans affectation	101.20	100.70	101.90	1.20	1.19%
Déd. aux collectivités publiques	92.70	96.80	96.90	0.10	0.10%
Subv. sans caractère d'invest.	1'164.00	1'204.30	1'187.00	-17.30	-1.44%
Subventions redistribuées	123.50	121.10	127.40	6.30	5.20%
Attribution aux financements spéciaux	72.20	45.20	39.80	-5.40	-11.95%
Total des dépenses	2'796.70	2'831.10	2'833.70	2.60	0.09%
Augmentation annuelle		1.23%	0.09%		
<i>Recettes</i>					
Impôts	1'210.70	1'259.20	1'231.50	-27.70	-2.20%
Régales, patentes et concessions	69.90	68.30	69.60	1.30	1.90%
Revenus des biens	58.50	53.10	54.80	1.70	3.20%
Contributions	199.80	200.20	209.80	9.60	4.80%
Part aux recettes féd. sans affect.	680.50	692.10	683.80	-8.30	-1.20%
Dédommagements de collectivités publ.	127.70	112.00	117.40	5.40	4.82%
Subventions acquises	450.20	461.30	466.50	5.20	1.13%
Subventions à redistribuer	123.50	121.10	127.40	6.30	5.20%
Prélèvements s/fin. spéciaux	58.00	41.60	60.50	18.90	45.43%
Total des recettes	2'978.80	3'008.70	3'021.50	12.80	0.43%
Augmentation annuelle		1.00%	0.43%		
Marge d'autofinancement	182.00	177.60	187.90	10.30	5.80%

Pour atteindre l'équilibre financier, le Gouvernement a pris notamment les mesures suivantes :

- Renonciation, vu le contexte budgétaire, à la création de postes nouveaux au sein de l'Etat et blocage des effectifs à prévoir dans les mandats de prestations avec les institutions paraétatiques ou subventionnées
- Baisse des bourses d'études - Fr. 3.5 mios
- Baisse de l'entretien au SRTCE (compte 314)
dont pour le service hivernal (-Fr. 2.2 mios) - Fr. 4 mios
- Baisse des subventions des primes des caisses-maladie - Fr. 7.2 mios
- Baisse de la subvention d'exploitation au RSV - Fr. 3.6 mios
- Stabilité des hospitalisations hors canton
- Baisse des subventions pour les constructions scolaires - Fr. 3.3 mios
- Aucune attribution prévue au fonds d'encouragement
à l'économie (depuis 2001, chaque année une attribution
variant entre Fr. 0.5 mio et Fr. 2.5 mios) - Fr. 1 mio
- Nouvelle participation des employeurs au financement
des structures d'accueil + Fr. 3 mios
- Hausse des amendes de la Police cantonale + Fr. 2.6 mios
- Utilisation du fonds RPLP (Fr. 2.1 mios) - Fr. 3.9 mios

Ces mesures représentent Fr. 26.5 mios d'économies et Fr. 5.6 mios de recettes nouvelles.

La Cofi relève que deux recettes importantes du budget 2014 dépendent directement des prochaines décisions du Grand Conseil, à savoir :

- l'invalidation du référendum contre la loi sur les soins de longue durée pour Fr. 9 mios (sous réserve encore d'un recours avec effet suspensif),
- l'adoption de la modification de la loi sur la jeunesse proposant l'introduction d'une participation des employeurs au financement des structures d'accueil (Fr. 3 mios).

Selon les décisions du Grand Conseil qui seront prises en décembre, antérieurement à l'adoption du budget, des modifications du budget pourraient devenir impératives pour respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement.

La Cofi demande au Conseil d'Etat de prévoir des alternatives pour le cas où le Parlement ne suivrait pas les propositions du Gouvernement (l'invalidation du référendum contre la loi sur les soins de longue durée et l'adoption de la modification de la loi sur la jeunesse proposant l'introduction d'une participation des employeurs au financement des structures d'accueil).

4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

La Cofi présente ci-après l'évolution des principales dépenses du compte de fonctionnement, soit :

- les charges du personnel,
- les dépenses générales (biens, services et marchandises),
- les subventions sans caractère d'investissement.

4.1 Charges du personnel

L'évolution des charges du personnel ressort du tableau suivant :

en mios de Fr.	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014
Charges du personnel	601.5	618.9	641.9	950.1	983.9	998.2

Dans l'appréciation de cette évolution, il faut tenir compte notamment des faits suivants intervenus au 1^{er} janvier 2012 :

- cantonalisation du personnel des écoles obligatoires (2'351.5 postes)
- cantonalisation des offices régionaux de placement (ORP, 112 postes)
- changement de statut de La Castalie (-181.8 postes)

L'augmentation des charges du personnel de Fr. 14.3 mios au budget 2014 par rapport au budget 2013 s'explique par les faits suivants :

Montant prévu au budget 2013 en mios de Fr.	983.9
./. Renchérissement (réel 0% soit inférieur au budget de 0.3% prévu)	-2.9
Solde intermédiaire	981.0
Renchérissement 2014 : 0.2%	1.9
Postes nouveaux Administration (SAS requérants, Police, SCA location personnel)	2.8
Augmentations individuelles	5.7
Enseignants : postes nouveaux et augmentations individuelles	7.3
Diminution assurance accidents	-1.1
Augmentation frais de formation	0.5
Solde	998.1
Montant prévu au budget 2014	998.2
Différence / arrondis	-0.1

Nous présentons ci-dessous l'évolution des postes à l'organigramme de l'Etat des employés à durée indéterminée pour les budgets 2011 à 2014 en tenant compte de la réorganisation des départements intervenue en 2013 :

Département	Budget 2011	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014
Présidence	43.50	43.50	43.50	43.50
DFI	305.80	311.30	312.10	313.10
DSSC (sans La Castalie)	339.20	339.90	342.40	349.45
DFS	1'206.79	1'222.49	1'246.20	1'236.69
DEET	301.95	415.71	427.06	427.06
DTEE	632.93	635.43	637.43	638.43
Total intermédiaire	2'830.17	2'968.33	3'008.69	3'008.23
Pouvoir législatif	8.10	8.10	8.20	8.20
Ministère public	43.20	43.70	45.70	45.70
Tribunaux	123.50	124.95	124.85	125.85
Total intermédiaire	174.80	176.75	178.75	179.75
Total	3'004.97	3'145.08	3'187.44	3'187.98

L'augmentation au budget 2012 du DEET (+113.76 EPT) s'explique notamment par l'intégration des ORP (112 postes).

Selon les informations obtenues auprès du Service des ressources humaines, les postes créés dans le cadre du budget 2014 auprès de la Police cantonale et du secteur de l'asile n'ont pas conduit à une augmentation des effectifs à durée indéterminée du fait qu'il s'agit d'engagements à durée déterminée. Après l'obtention du brevet fédéral en 2014, les aspirants seront intégrés dans l'effectif actuel de la Police cantonale pour combler les départs prévus et imprévus.

Enseignants

Le nombre de postes d'enseignants à plein temps a évolué comme suit dans les budgets 2011 à 2014 :

Ecole	2011	2012	2013	2014
Ecole primaire	2'329.10	2'351.50	1'528.90	1'557.60
Cycle d'orientation			843.50	864.90
Secondaire II	538.05	548.64	550.90	546.40
Ecoles professionnelles	275.41	285.75	300.60	342.38
HEVs	183.66	189.91	117.00	123.70
HEP			68.20	67.90
Total	3'326.22	3'375.80	3'409.10	3'502.88

Les explications concernant l'augmentation des postes sont indiquées dans les mandats de prestations des divers services concernés (Service de l'enseignement : page 81, Service de la formation professionnelle : page 85).

4.2 Biens, services et marchandises

Nous présentons ci-dessous l'évolution de la rubrique « Biens, services et marchandises » des différents pouvoirs et départements :

Rubrique 31	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart par rapport au budget 2013	Ecart par rapport au compte 2012
Pouvoir législatif	1'049'881	997'800	1'015'900	18'100	-33'981
Pouvoir exécutif	308'232	432'200	442'200	10'000	133'968
Pouvoir judiciaire	5'237'605	4'495'600	5'219'100	723'500	-18'505
Présidence	4'005'436	4'351'000	4'223'800	-127'200	218'364
DFI	26'604'158	30'371'500	31'725'600	1'354'100	5'121'442
DSSC	33'762'751	30'412'000	33'915'400	3'503'400	152'649
DFS	47'658'412	54'031'400	53'469'100	-562'300	5'810'688
DEET	9'403'452	10'758'300	10'865'300	107'000	1'461'848
DTEE	103'844'486	91'256'800	87'264'900	-3'991'900	-16'579'586
Totaux	231'874'413	227'106'600	228'141'300	1'034'700	-3'733'113

Globalement, les charges de la rubrique 31 correspondent au budget 2013. Au niveau du DFI, Fr. 1.1 mio de l'augmentation concerne le SCC en lien avec les frais d'encaissement dans le cadre des poursuites.

Le Service de l'action sociale (+Fr. 1.7 mio) et les Offices des poursuites et faillites (+Fr. 1.3 mio) enregistrent la plus forte progression au DSSC.

Au Service des routes, transports et cours d'eau (SRTCE) du DTEE, la diminution est de Fr. 4.6 mios. Les charges en lien avec l'entretien des routes sont notamment comptabilisées sous cette rubrique. Afin de respecter le budget, le SRTCE se doit de prendre les mesures nécessaires. Contrairement à d'autres services qui ont peu d'influence sur cette rubrique (ex. frais d'encaissement), le SRTCE doit décider les dépenses selon les moyens à disposition. En principe, ce service ne subit pas les décisions prises par d'autres acteurs.

4.3 Subventions sans caractère d'investissement

Les subventions sans caractère d'investissement ont évolué dans les divers secteurs comme suit :

en millions de francs (totaux arrondis)	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2014 - 2013
Enseignement et formation	324.6	115.6	122.6	124.6	2.0
Scolarité obligatoire	208.4	6.1	7.0	6.9	-0.1
Enseignement secondaire	3.7	4.6	3.7	4.8	1.1
Enseignement spécialisé	32.0	32.1	33.5	35.2	1.7
Formation tertiaire	39.0	39.6	44.4	49.1	4.7
Formation professionnelle	21.4	13.9	14.3	12.5	-1.8
Coord. scolaires, échanges linguistiques	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Bourses d'études	18.4	19.3	19.7	16.2	-3.5
Culture et loisirs	15.2	14.7	14.7	14.5	-0.2
J&S et fonds du sport	4.8	4.3	4.1	4.1	0.0
Culture	10.5	10.5	10.6	10.4	-0.2
Santé	522.2	589.9	615.2	585.5	-29.7
Santé publique	337.1	398.0	416.1	393.6	-22.5
Réduction primes assurance-maladie	184.2	190.8	198.0	190.8	-7.2
Dîme d'alcool	1.0	1.0	1.0	1.1	0.1
Prévoyance sociale	278.6	294.5	283.9	301.5	17.6
Assurances sociales	85.7	90.5	91.0	94.6	3.6
Action sociale	144.3	164.8	154.8	163.1	8.3
Aide à la jeunesse	20.8	22.5	22.9	25.6	2.7
Mesures chômage	27.9	15.6	13.8	15.8	2.0
Intégration	0.0	1.0	1.4	2.4	1.0
Trafic	50.3	53.9	54.1	58.6	4.5
Entreprises de transports	50.3	53.9	54.1	58.6	4.5
Aménagement et environnement	12.1	11.3	11.7	10.1	-1.6
Entretien des cours d'eau	3.7	3.8	3.8	2.3	-1.5
Entretien des forêts et du paysage	8.4	7.5	7.9	7.8	-0.1
Economie publique	36.5	41.5	43.7	45.3	1.6
Promotion touristique et économique	22.5	27.8	29.7	31.7	2.0
Agriculture	9.2	8.0	8.4	8.4	0.0
Forces hydrauliques	4.8	5.6	5.6	5.1	-0.5
Finances	2.9	0.2	14.4	1.4	-13.0
Communes: assainissements et fusions	2.9	0.2	14.4	1.4	-13.0
Autres subventions	54.4	42.4	44.0	45.5	1.4
Subventions des loteries	26.8	26.7	27.5	28.5	1.0
Intempéries octobre 2011	16.5	0.4	0.0	0.0	0.0
Autres	11.1	15.3	16.6	17.0	0.4
Total	1'296.9	1'164.0	1'204.3	1'187.0	-17.4

La Cofi constate que les charges de la rubrique 36 diminuent par rapport au budget 2013 de Fr. 17.4 mios, soit de 1.4%. La diminution résulte avant tout de la nouvelle répartition entre le canton et les communes des charges pour les EMS (-Fr. 27.7 mios) et les fusions de communes intervenues en 2013 (-Fr. 13 mios).

Des variations importantes sont à relever dans les domaines suivants :

Etablissements médico-sociaux

en mios de Fr.	Budget 2013	Budget 2014	Différence
EMS publics	63.7	39.4	-24.3
EMS privés	8.6	5.2	-3.4
Total	72.3	44.6	-27.7

Lors de l'élaboration du budget 2014, il a été tenu compte que la loi sur les soins de longue durée du 14 septembre 2011 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014. La contribution résiduelle aux soins est répartie à raison de 70% à charge du canton (Fr. 44.6 mios) et 30% à charge des communes (Fr. 19.1 mios). La participation des communes est directement facturée par les EMS.

Par cette nouvelle loi, les assurés participent aux coûts des soins qui ne sont pas pris en charge par l'assurance obligatoire. La participation est fixée comme suit :

Fortune nette imposable	Taux de participation	Montant maximal par année
jusqu'à 100'000	0.00%	0.00
100'000 à 199'999	5.00%	2'500.00
200'000 à 499'999	10.00%	5'000.00
dès 500'000	20.00%	10'000.00

Lors de l'élaboration du budget 2014, la participation des assurés a été estimée à Fr. 7.8 mios.

Réduction individuelle des primes LAMal (RIP)

La subvention aux assurés a été réduite de Fr. 198.0 mios à Fr. 190.8 mios, soit une diminution de Fr. 7.2 mios. A plusieurs reprises, la Cofi avait demandé de revoir le montant attribué à la RIP.

Prévoyance sociale

Dans ce secteur, les subventions augmentent de Fr. 17.6 mios par rapport au budget 2013, soit de 6.2%.

Finances / Fusions des communes

Le montant pour les fusions des communes régresse par rapport au budget 2013. Il passe de Fr. 14.4 mios à Fr. 1.4 mio, soit une diminution de Fr. 13 mios. En 2013, 5 fusions sont entrées en force et en 2014 seule la fusion des Communes de Betten et de Martisberg en la nouvelle Commune de Bettmeralp sera réalisée.

Appréciation de la Cofi

Les efforts budgétaires paraissent déséquilibrés d'un service à l'autre. Les économies réalisées au budget 2014 à la rubrique 36 sont insuffisantes aux yeux de la Cofi tandis que les impôts prélevés par les registres fonciers auprès du Service des registres fonciers et de la géomatique semblent surestimés (cf. page 26).

La Cofi demande une réduction budgétaire de Fr. 10 mios sous la rubrique 36 (subventions accordées).

5. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES INSTITUTIONS

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Charges	291'989'639	299'404'900	290'919'100	-8'485'800	-2.83%
Revenus	1'802'586'029	1'859'071'700	1'814'525'100	-44'546'600	-2.40%
Excédent de revenus	1'510'596'390	1'559'666'800	1'523'606'000	-36'060'800	-2.31%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Investissements propres	3'112'662	4'220'000	3'558'100	-661'900	-15.68%
Subventions accordées	0	0	0	0	
Dépenses d'investissements	3'112'662	4'220'000	3'558'100	-661'900	-15.68%
Recettes d'investissements	0	0	0	0	
Excédent de dépenses	3'112'662	4'220'000	3'558'100	-661'900	-15.68%

5.1 Administration cantonale des finances

Rubr. 44 : Part à des contributions sans affectation

- Fr. 10'837'200.00

Le montant de la péréquation des ressources est budgété à Fr. 443.7 mios, soit une diminution de Fr. 12.9 mios par rapport au budget 2013. Cette diminution est due à une amélioration de l'indice des ressources du Canton du Valais par rapport à la moyenne suisse. En fait, le potentiel des ressources en francs par habitant en Valais a augmenté et en même temps le potentiel des ressources en francs par habitant en Suisse est resté stable. L'évolution ressort du tableau suivant :

Valais	Potentiel de ressources	Potentiel de ressources par habitant VS	Evolution par rapport à l'année précédente	Indice de ressources
Année 2012	5'910'864'000	19'896	0.40%	67.1
Année 2013	6'280'146'000	20'864	4.90%	68.7
Année 2014	6'527'089'000	21'387	2.50%	70.4
Suisse	Potentiel de ressources	Potentiel de ressources par habitant CH	Evolution par rapport à l'année précédente	Indice de ressources
Année 2012	226'062'271'000	29'632	-3.80%	100.0%
Année 2013	234'242'983'000	30'380	2.50%	100.0%
Année 2014	236'752'463'000	30'366	0.00%	100.0%

L'année 2012 a comme bases fiscales les années 2006, 2007 et 2008. L'année 2013 a comme bases fiscales les années 2007, 2008 et 2009. L'année 2014 a comme bases fiscales les années 2008, 2009 et 2010.

5.2 Service des contributions

Rubr. 40 : Impôts

- Fr. 29'378'300.00

L'évolution des recettes d'impôts ressort du tableau suivant :

Recettes	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart bu 2014 / bu 2013
Impôts sur le revenu et la fortune	739'434'805	773'937'607	772'443'096	816'010'000	806'591'700	-9'418'300
Impôts sur le bénéfice et le capital	136'805'157	146'274'919	134'443'974	150'310'000	129'700'000	-20'610'000
Impôts fonciers	18'864'198	15'963'174	17'762'650	16'000'000	19'650'000	3'650'000
Impôts sur les gains immobiliers	42'343'475	48'294'663	50'399'728	45'000'000	44'000'000	-1'000'000
Droit de mutation et de timbre	665	278	13	0	0	0
Impôts sur les successions et donations	13'221'913	24'872'136	12'403'279	15'000'000	13'000'000	-2'000'000
Impôts propr. & dép.	704'356	719'530	-35'226	0	0	0
Amendes fiscales	557'058	239'423	594'748	500'000	500'000	0
Total	951'931'627	1'010'301'730	988'012'262	1'042'820'000	1'013'441'700	-29'378'300

Lors de la discussion sur le compte 2012 au printemps 2013, le chef du DFI nous avait indiqué que les recettes d'impôts dans le budget 2013 seraient surévaluées de l'ordre de Fr. 30 mios. Dans le cadre de l'analyse du mandat de prestations du SCC pour le budget 2014, cet écart a été confirmé et il a été précisé que l'estimation 2014 a été corrigée en conséquence.

L'effet des nouveaux contribuables et l'augmentation des revenus actuels ont été estimés à Fr. 26.6 mios. En 2014, la deuxième étape de l'augmentation des déductions forfaitaires pour les primes et cotisations d'assurance entrera en vigueur. L'effet de cette modification a été estimé à une diminution des impôts sur le revenu des personnes physiques de Fr. 9.2 mios. La troisième et dernière étape interviendra en 2015 avec un allègement fiscal supplémentaire à même hauteur.

Pour les personnes morales, la diminution des impôts de Fr. 20 mios a été justifiée par la situation économique difficile, notamment pour les sociétés exportatrices.

Rubr. 50 : investissements propres

- Fr. 270'000.00

Les investissements concernent le projet SCC-2015. Le crédit-cadre octroyé par le Grand Conseil en mai 2009 s'élève à Fr. 18.34 mios. A ce jour, Fr. 8.92 mios ont été utilisés. Le chef du SCC a expliqué que, selon la planification actuelle, il n'y aura pas de dépassement du crédit-cadre octroyé et que la clôture du projet est prévue pour fin décembre 2015.

5.3 Service des ressources humaines

La Cofi relève l'augmentation de Fr. 438'200.00, près de 10% par rapport au budget 2013, à la rubrique 30 Charges de personnel. Cet écart s'explique par l'augmentation de plusieurs prestations comme des procédures d'engagement, des frais de formation interne ou des examens médicaux.

6. DEPARTEMENT DE LA SANTE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA CULTURE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Charges	944'340'439	955'391'100	944'589'400	-10'801'700	-1.13%
Revenus	286'010'495	270'350'400	274'351'300	4'000'900	1.48%
Excédent de charges	658'329'944	685'040'700	670'238'100	-14'802'600	-2.16%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Investissements propres	2'417'191	833'000	1'710'600	877'600	105.35%
Subventions accordées	19'056'232	16'874'000	13'394'000	-3'480'000	-20.62%
Dépenses d'investissements	21'473'423	17'707'000	15'104'600	-2'602'400	-14.70%
Recettes d'investissements	2'918'982	1'942'200	1'502'700	-439'500	-22.63%
Excédent de dépenses	18'554'441	15'764'800	13'601'900	-2'162'900	-13.72%

6.1 Service de la santé publique

Globalement, le budget du service prévoit une baisse importante de l'insuffisance de financement de plus de Fr. 35 mios, essentiellement dans le domaine extra-hospitalier (-Fr. 16.2 mios) et pour les subventions aux primes d'assurance-maladie (-Fr. 7.2 mios).

Le budget prévoit une diminution des dépenses de Fr. 16.2 mios résultant de l'entrée en vigueur de la loi sur les soins de longue durée qui implique une participation accrue des résidents de l'ordre de Fr. 7.8 mios.

Sur les demandes répétées de la Cofi, le département a réussi à diminuer quelque peu le montant pour les réductions des primes d'assurance-maladie. La réforme des réductions individuelles des primes prévoit principalement l'introduction d'une prime de référence pour les jeunes entre 19 et 25 ans et l'exclusion de la cotisation au pilier 3a du revenu déterminant (environ 3'000 personnes concernées).

Ind. ad2 5 : Nombre d'emplois plein temps de l'Hôpital du Valais (RSV)

Selon le service, les chiffres de planification 2013 indiqués au budget 2013 et au budget 2014 seraient erronés. En réalité, les EPT planifiés pour 2013 auraient été de 3'612 et non pas de 3'530. Le service constate une croissance importante du personnel de l'ordre 3.8% entre 2011 et 2012. Il s'engage à la maîtriser pour les années 2013 à 2016 à environ 1.4% par année.

6.2 Service de la consommation et des affaires vétérinaires

La loi fédérale sur les épizooties votée en automne 2012 n'engendre pas de coût supplémentaire significatif.

6.3 Service de l'action sociale

Placements hors canton

En 2012, il y avait 128 placements hors canton, dont 44 qui pouvaient être considérés comme des placements avec un handicap psychique, soit un coût total de Fr. 7.4 mios. Les institutions valaisannes sont à saturation.

GP11 : Prestations sociales individuelles

Les révisions de la LACi et de l'AI expliquent en partie cette évolution. Tous les cantons ont constaté une hausse de 10% des cas d'aide sociale ces dernières années. D'autres éléments entrent en ligne de compte, notamment la hausse des loyers. Le nombre de dossiers de personnes sans revenu augmente aussi. Il faut enfin compter avec l'augmentation de la population valaisanne. En ce qui concerne les prestations sociales individuelles, l'augmentation du budget (Fr. 3.2 mios) provient d'une adaptation du budget au compte 2012.

GP12 : Institutions sociales

La Cofi constate une augmentation du budget net des institutions sociales de 2013 à 2014 de Fr. 11.4 mios. Une telle augmentation s'explique comme suit :

- Fr. 5.8 mios sont dus à la baisse de la participation des communes en lien avec la loi sur l'harmonisation (passage du taux de 37% à 30%)
- Fr. 5.6 mios sont dus à diverses augmentations des subventions d'exploitation dans le domaine des institutions comme suit :

	B 2013	B 2014	Ecart
P1203 365 Subvention aux institutions sociales	75'575'000.00	78'559'000.00	2'984'000.00
Augmentation annuelle de 1.5%			1'133'625.00
Insieme Oberwallis	14'261'000.00	15'335'000.00	1'074'000.00
Emera	10'485'000.00	11'100'000.00	615'000.00
Diverses adaptations			161'375.00
Total			2'984'000.00
P1203 364 Subvention à des sociétés d'économie mixte	18'320'000.00	20'909'000.00	2'589'000.00
La Castalie	11'655'000.00	13'332'000.00	1'677'000.00
Subvention aux CMS	6'665'000.00	7'577'000.00	912'000.00
Total			2'589'000.00

OP1 : Qu'en est-il de l'application de l'art. 11 LIAS (programme d'intégration par l'activité) ?

La Cofi s'interroge sur l'application du programme d'intégration de l'art. 11 LIAS qui doit permettre des économies et des réinsertions professionnelles plus efficaces.

La Cofi demande à la Cogest d'analyser l'application de la mesure de l'art. 11 LIAS et du coût des bilans d'aptitude.

6.4 Office des poursuites et faillites

Les OPF s'avèrent autofinancés et rentables pour l'Etat du Valais. La Cofi a demandé par un postulat la mise sur pied d'un instrument pour analyser les émoluments et leur légalité. Elle attend le développement de ce dossier.

Les OPF demandent de modifier 5.5 postes à durée déterminée en 6 EPT à durée indéterminée pour faire face à l'augmentation du nombre de dossiers. La Cofi a pris acte que le Conseil d'Etat a nommé en juin 2013 un groupe de travail pour analyser la réorganisation des OPF. Ce dernier doit également proposer les modalités et une planification de cette restructuration. Le rapport doit être déposé pour fin 2013.

7. DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SECURITE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Charges	1'018'273'098	1'035'537'300	1'057'019'200	21'481'900	2.07%
Revenus	419'344'810	411'372'300	437'816'000	26'443'700	6.43%
Excédent de charges	598'928'288	624'165'000	619'203'200	-4'961'800	-0.79%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Investissements propres	12'008'960	17'044'200	15'561'900	-1'482'300	-8.70%
Prêts et participations permanentes	2'740'750	3'734'000	3'800'000	66'000	1.77%
Subventions accordées	18'645'995	16'908'000	23'372'000	6'464'000	38.23%
Subventions redistribués	0	50'000	2'000'000		
Dépenses d'investissements	33'395'705	37'736'200	44'733'900	6'997'700	18.54%
Recettes d'investissements	18'073'828	19'563'000	20'161'000	598'000	3.06%
Excédent de dépenses	15'321'877	18'173'200	24'572'900	6'399'700	35.22%

7.1 Service administratif et juridique de la formation et du sport

P1104 : Bourses d'études accordées - Fr. 3'600'000.00

Les engagements pris actuellement par la Commission des bourses et des prêts d'études pour l'année scolaire 2013/2014 (base Fr. 19.7 mios) devront être assurés sur une partie du budget 2014 pour le semestre d'été. L'effet de la réduction des bourses d'études du budget 2014 sera effectif lors de l'année scolaire 2014/2015.

Cette baisse significative entraînera obligatoirement une modification des critères d'octroi et une baisse du montant moyen versé.

P2102 : Centre sportif cantonal d'Ovronnaz - Fr. 379'006.00

La Cofi demande que l'équilibre entre les dépenses et les recettes soit atteint auprès du Centre sportif cantonal d'Ovronnaz notamment par une meilleure promotion de ce dernier.

7.2 Service de l'enseignement

Scolarité obligatoire

Le forfait par élève à charge des communes est budgétisé à Fr. 3'400.00 (+Fr. 80.00 par rapport à 2013). Il est présenté dans le tableau suivant :

Calcul du forfait	2013			2014		
	Montants bruts	% communal	Part des communes	Montants bruts	% communal	Part des communes
Ecoles primaires	193'123'000.00			194'871'900.00		
Cycles d'orientation	120'134'100.00			122'448'200.00		
Enseignement spécialisé OES	8'393'400.00			9'152'000.00		
Enseignement spécialisé du SCJ	840'000.00			839'000.00		
Total charges d'enseignement	322'490'500.00	30%	96'747'150.00	327'311'100.00	30%	98'193'330.00
Charges éducatives		70%	19'899'320.00		70**%	20'156'920.00
Charges éducatives de l'OES	23'625'500.00			24'589'900.00		
Charges éducatives du SCJ	4'802'100.00			4'205'700.00		
Total des charges éducatives	28'427'600.00			28'795'600.00		
Charges prises en considération	379'345'700.00		116'646'470.00	356'106'700.00		118'350'250.00
Elèves						
Elèves primaires			25'037			24'923
Elèves du CO			9'793			9'607
Mineurs des institutions			367			337
Total des élèves			35'197			34'867
Forfait par élève			3'314.10			3'394.33
Forfait par élève arrondi			3'320.00			3'400.00

Ressources humaines

Considérant la modification liée à la cantonalisation des enseignants de l'école obligatoire, la Cofi demande que la gestion effective des postes pour le personnel enseignant soit intégrée dans les plus brefs délais dans SAP.

Rubr. 56 : Subventions accordées

- Fr. 3'267'000.00

Selon le service, le budget 2014 est fortement réduit dans le domaine des constructions scolaires communales et d'institutions spécialisées. Le service relève aussi que la planification financière démontre qu'une augmentation importante sera indispensable dès 2015 pour faire face aux engagements déjà pris par l'Etat.

La Cofi demande au Service de l'enseignement que les subventions pour les constructions scolaires soient coordonnées avec la PIP.

7.3 Service de la formation tertiaire

Campus EPFL

Les flux financiers du SFT concernant le Campus / EPFL Valais-Wallis sont les suivants :

Investissements budget 2014 (en mios de francs)	Nature comptable	Montant
Dépenses		
Industrie 17 Equipements scientif.	564	12.00
Fonds démarrage chaires EPFL	564	0.50
Total		12.50
Recettes		
Industrie 17 Equipements scientif. (ville)	662	1.20
Fonds démarrage chaires EPFL (ville)	662	0.05
Fonds 21ème siècle	480	11.25
Total		12.50
Net		0.00
Fonctionnement budget 2014		
Dépenses		
7 chaires juniors	364	1.40
Location Industrie 17	316	0.20
Location SUVA	316	0.05
Total		1.65
Recettes		
7 chaires juniors (ville)	462	0.14
Location Industrie 17 (ville)	462	0.02
Location Suva (ville)	462	0.01
Total		0.17
Net		1.48

P1302 / 365 : Observatoire valaisan du tourisme + Fr. 450'000.00

Le leadership de ce dossier est pris en charge par le DEET. Le Service de la formation tertiaire contribue, en collaboration avec le DEET, au subventionnement de cet observatoire (SFT Fr. 450'000.00 ; DEET Fr. 650'000.00). La partie du financement octroyé par le SFT est justifiée par les activités de recherche appliquée dans ce domaine, notamment la recherche dans le domaine de l'open innovation (I-Brain, Business model innovation et transfert technologique et méthodologique des best practices).

7.4 Service de la jeunesse

P 1103 /439 : Participation employeur aux structures d'accueil + Fr. 3'000'000.00

Selon le service, il est prévu, d'ajouter un nouveau partenaire pour le financement des réseaux d'accueil à la journée, à savoir les employeurs cantonaux. Actuellement, ces structures sont financées par le canton, les communes et les parents. Cette contribution supplémentaire se ferait progressivement par le biais d'un prélèvement au sein de la masse salariale, part employeur.

Bien que les dispositions légales y relatives n'aient pas encore été traitées par le Parlement et ses commissions, le Conseil d'Etat a déjà retenu un montant de Fr. 3 mios au budget 2014.

P1502 : Financement troubles de l'élocution (logopédie) - Fr. 10'582.00

La Cofi a pris note que le contrat de prestations avec les logopédistes privés a été dénoncé à la fin juin 2013 et que des négociations sont en cours pour l'établissement d'un nouveau contrat.

P1101 (365) : Subvention des institutions d'éducation spécialisée + Fr. 1'900'000.00

Dès 2013, la subvention maximale de l'Etat aux frais d'exploitation des institutions d'éducation spécialisée peut atteindre 75%. Le Conseil d'Etat a modifié, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013, l'ordonnance sur différentes structures en faveur de la jeunesse. Auparavant le taux maximal était de 65%.

7.5 Police cantonale

Rubr. 43 : Contributions + Fr. 3'000'000.00

La Cofi constate au budget la prévision d'une augmentation de Fr. 3 mios et s'en étonne. Pour la Cofi, s'il s'agit d'une mesure visant à poursuivre l'amélioration de la sécurité routière, elle est acceptable. S'il s'agit d'un moyen d'augmenter les entrées financières pour des raisons budgétaires, cette mesure est déplacée.

La Cofi attend une explication claire de la procédure envisagée pour augmenter la recette des amendes liées au trafic routier.

Rubr. 50 : Investissements propres - Fr. 1'780'000.00

Polycom

La Cofi rappelle que le projet devait être terminé et opérationnel pour fin 2013. Elle prend note qu'un montant de Fr 5.4 mios est porté au budget 2014 pour terminer Polycom.

La Cofi réitère sa demande d'une mise à jour du plan financier avec projection jusqu'à l'aboutissement du projet Polycom en intégrant les coûts d'implémentation dans l'ensemble des services ou institutions concernés et des différentes recettes attendues par des tiers.

8. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Charges	346'508'830	353'446'900	350'965'400	-2'481'500	-0.70%
Revenus	431'448'833	428'930'100	438'480'500	9'550'400	2.23%
Excédent de revenus	84'940'003	75'483'200	87'515'100	12'031'900	15.94%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Investissements propres	1'296'252	2'510'000	2'016'300	-493'700	-19.67%
Prêts et participations permanentes	30'635'500	28'803'000	32'633'300	3'830'300	13.30%
Subventions accordées	19'937'371	20'607'700	27'180'500	6'572'800	31.89%
Subventions redistribuées	23'367'963	20'158'500	19'867'500	-291'000	-1.44%
Dépenses d'investissements	75'237'086	72'079'200	81'697'600	9'618'400	13.34%
Recettes d'investissements	55'499'663	53'214'200	53'492'500	278'300	0.52%
Excédent de dépenses	19'737'423	18'865'000	28'205'100	9'340'100	49.51%

8.1 Service du développement économique

Campus EPFL

Les flux financiers du SDE concernant le Campus / EPFL Valais-Wallis sont les suivants :

Investissements budget 2014 (en mios de francs)	Nature comptable	Montant
Dépenses		
Plateformes préindustrielles (prêts NPR)	524	6.00
Plateformes préindustrielles (subv. fonds perdu)	564	6.00
Total		12.00
Recettes		
Fonds du 21ème siècle	480	12.00
Net		0.00

8.2 Service de l'agriculture

Rubr. 36 : Subventions accordées - Fr. 27'500.00

La Cofi précise que, dans cette rubrique, figure un montant de Fr. 3.75 mios affecté dans le budget 2014 à la promotion des produits agricoles, soit Fr. 2.25 mios pour la viticulture, Fr. 1.1 mio pour les fruits et légumes et Fr. 400'000.00 pour les produits laitiers. Ces montants se retrouvent sous la rubrique 43 (redistribution des redevances agricoles).

Dans cette rubrique, il est à relever également le montant estimé de Fr. 800'000.00 accordé dans le cadre des contrats de prestations, hors Valais/Wallis Promotion (VWP) négociés jusqu'en 2016 avec les interprofessions dans le milieu agricole. Selon le service il n'a en effet jamais été prévu d'inclure les montants affectés à la promotion des produits spécifiques dans le budget VWP. La répartition et l'utilisation de ce montant devront par contre être fortement coordonnées entre VWP et les interprofessions concernées. Cette tâche incombe à la Chambre valaisanne d'agriculture. Par contre, le montant supplémentaire alloué de Fr. 600'000.00 en 2013 ne figure plus en 2014.

Relevons encore que l'ordonnance relative à la nouvelle politique agricole fédérale n'est pas connue. Il se peut que le montant des subventions accordées varie en fonction car la loi prévoit l'obligation du canton de verser le 10 % de la part fédérale estimée à Fr. 120.00/ha.

Concernant la rubrique 30, nous notons que l'augmentation par rapport au budget 2013 de Fr. 319'000.00 est justifiée, hors renchérissement, par le besoin de location de personnel informatique spécialisé externe permettant l'adaptation de SAP aux exigences fédérales liées à la nouvelle politique agricole fédérale.

8.3 Service des registres fonciers et de la géomatique

Rubr. 40 : Impôts Fr. 0.00

Le montant budgétisé pour 2014 de Fr. 70.5 mios correspond au budget 2013. Au compte 2012, Fr. 71.5 mios ont été enregistrés. La situation au 30 septembre 2013 comparée avec l'exercice précédent à la même date est la suivante :

en mios de Fr.	2012	2013	Ecart
Situation au 30.09.	52.5	42.5	10.0

La Cofi constate qu'au 30 septembre 2013 les recettes des droits de mutation sont inférieures de Fr. 10.0 mios par rapport à l'exercice précédent (même date). Il est donc fort probable que le montant budgétisé de Fr. 70.5 mios en 2013 ne pourra pas être atteint.

En tenant compte de cette situation et des effets découlant de l'acceptation de la Lex Weber, la Cofi estime que le montant budgétisé de Fr. 70.5 mios pour 2014 est trop optimiste.

La Cofi demande une réduction budgétaire de Fr. 10 mios sous la rubrique 40 (impôts) auprès du Service des registres fonciers et de la géomatique.

Rubr. 43 : Contributions + Fr. 149'100.00

Le montant budgétisé pour 2014 de Fr. 20 mios est légèrement plus élevé que celui figurant au budget 2013.

9. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Charges	276'483'245	262'768'500	262'806'300	37'800	0.01%
Revenus	168'563'094	164'489'400	179'671'000	15'181'600	9.23%
Excédent de charges	107'920'151	98'279'100	83'135'300	-15'143'800	-15.41%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2012	Budget 2013	Budget 2014	Ecart budget 2013 - 2014	en %
Investissements propres	294'778'166	291'992'800	259'746'800	-32'246'000	-11.04%
Prêts et participations permanentes	11'375'103	10'470'000	18'934'000	8'464'000	80.84%
Subventions accordées	62'575'484	61'018'200	54'354'500	-6'663'700	-10.92%
Subventions redistribuées	819'174	1'800'000	1'700'000	-100'000	-5.56%
Dépenses d'investissements	369'547'927	365'281'000	334'735'300	-30'545'700	-8.36%
Recettes d'investissements	245'597'030	245'138'500	217'978'400	-27'160'100	-11.08%
Excédent de dépenses	123'950'897	120'142'500	116'756'900	-3'385'600	-2.82%

9.1 Service administratif et juridique

Rubr. 43 : Contributions + Fr. **103'700.00**

La Cofi constate la forte diminution des contributions par rapport aux comptes 2012 de Fr. 2.6 mios. Ce montant est lié à l'adoption de l'initiative sur les résidences secondaires. Ce chiffre est conçu sur la base de la moyenne des cinq dernières années en faisant exception du pic de 2012 lié aux nombreuses demandes consécutives à l'initiative « pour en finir avec la construction envahissante de résidences secondaires ».

9.2 Service des routes, transports et cours d'eau

Il est rappelé que le Service des transports a été intégré au Service des routes et des cours d'eau pour former le Service des routes, transports et cours d'eau.

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises - Fr. **4'610'800.00**

En raison des contraintes budgétaires, le service a réduit de plus de Fr. 4.6 mios la rubrique 31, dont Fr. 2.9 mios concernant le service hivernal (Rubr. 313 : Fr. 0.7 mio ; Rubr. 314 : Fr. 2.2 mios).

La Cofi prend acte de la diminution de la rubrique 31. Elle s'interroge sur la pertinence de la diminution en lien avec le service hivernal.

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 2'942'200.00

La priorité a été mise dans le domaine des transports par l'augmentation de Fr. 4.14 mios nets sur la rubrique 36 « subventions accordées » afin de prendre en compte, notamment, l'augmentation de l'offre en matière de transports publics (cadence à la demi-heure aux heures de pointe). En compensation, des diminutions significatives ont été effectuées sur les rubriques 313 et 314 relatives au service hivernal qui passe de Fr. 13.7 mios net au budget 2013 à Fr. 10.7 mios net au budget 2014. De plus, les subventions aux communes pour l'entretien des torrents, canaux et Rhône ont également été diminuées de plus de Fr. 1.24 mio.

Rubr. 56 : Subventions accordées + Fr. 424'700.00

Selon le service, seule une partie des subventions cantonales dues aux communes pour la correction des cours d'eau latéraux pourra être versée.

La Cofi demande au SRTCE que les subventions pour les cours d'eau latéraux soient coordonnées avec la PIP.

Rhône 3

Le budget pour la 3^{ème} correction du Rhône (P2101) a évolué de la manière suivante :

en mios de Fr.	2012	2013	2014
Budget	20.1	19.0	13.8
Compte	22.3		

La Cofi s'étonne que le montant prévu au budget pour ce projet prioritaire ait été fortement diminué. Selon le service, cette diminution ne résulte pas d'un problème technique mais d'un manque de moyens financiers au niveau du canton.

La Cofi demande au Département de présenter une planification financière liée aux futurs investissements de R3 et leur financement.

D'ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé de procéder à la perception des participations des communes et des tiers selon le calendrier suivant :

- En 2014 et 2015 : rattrapage des coûts préfinancés par le canton depuis le début de la 3^{ème} correction jusqu'au 31 décembre 2012, soit un montant de deux fois Fr. 3 mios, soit Fr. 6 mios ;
- En 2016 : facturation du coût des travaux effectués de 2013 à 2015 estimé à environ Fr. 3 mios ;
- Dès 2017 : facturation annuelle du coût des travaux de l'année précédente.

9.3 Service des bâtiments, monuments et archéologie

Campus EPFL

Les flux financiers du SBMA concernant le Campus / EPFL Valais-Wallis sont les suivants :

Investissements budget 2014 (en mios de francs)	Nature comptable	Montant
Dépenses		
Industrie 17 infrastruc. tech. (+ imprévus/études)	501/503	10.35
Annexe Industrie 19 (laboratoire laser)	501	1.45
HES-SO (HEI) (études)	501	3.00
Energypolis bâtiment	501	1.00
Total		15.80
Recettes		
Industrie 17 infrastruc. tech. (ville)	662	1.06
Annexe Industrie 19 (laboratoire laser) (ville)	662	0.15
HES-SO (HEI) (études) (Confédération)	660	0.75
HES-SO (études) (Ville)	662	0.30
Remboursement solde études HEI (HES-SO)	633	1.95
Energypolis bâtiment (tiers privés)	669	1.00
Fonds du 21ème siècle	480	10.60
Total		15.80
Net		0.00

La Cofi demande de créer dans les mandats de prestations un groupe de produits portant sur le Campus EPFL Valais-Wallis dans tous les services concernés.

9.4 Service des forêts et du paysage

Le budget d'investissement a évolué comme suit :

en mios de Fr.	2012	2013	2014
Budget	39.2	41.5	35.0
Compte	38.3		

Les réductions à charge de la rubrique « investissements » du SFP se répercutent comme suit :

- Forêts de protection - Fr. 2.935 mios
- Ouvrages de protection - Fr. 2.935 mios
- Chemins pédestres - Fr. 0.660 mios
- **soit au total** - **Fr. 6.530 mios**

Cette diminution résulte de restrictions budgétaires.

9.5 Office de construction des routes nationales

L'évolution du budget d'investissement ressort du tableau suivant :

en mios de Fr.	2012	2013	2014
Budget	217.7	175.4	150.0
Compte	171.0		

Selon les informations obtenues auprès de l'office, les investissements 2013 devraient atteindre le montant budgétisé. Pour 2014, en plus des Fr. 150 mios budgétisés, il est prévu de prélever Fr. 2.8 mios du fonds de préfinancement des investissements qui va déclencher des investissements bruts de l'ordre de Fr. 70 mios. Ainsi, les investissements en 2014 devraient atteindre le volume de Fr. 220 mios. Au niveau de la Confédération, un montant de Fr. 235 mios a été retenu au budget 2014.

10. MANDATS DE PRESTATIONS

Les propositions des commissions thématiques ayant des influences financières sur le projet de budget 2014 sont énumérées ci-dessous :

Service de la circulation routière et de la navigation

Rubrique 30 : Charges de personnel

Engagement de deux experts	+ Fr. 240'000.00
-----------------------------------	-------------------------

Rubrique 43 : Contributions

Augmentation des recettes en lien avec l'engagement de deux experts	+ Fr. 480'000.00
--	-------------------------

Ces propositions doivent encore être définitivement déposées par le président de la commission thématique concernée lors de l'entrée en matière sur le budget. Elles seront analysées par la Cofi lors du traitement du budget en session parlementaire, conjointement aux propositions provenant des groupes et des députés individuellement.

11. CONCLUSION

La Cofi, après examen du projet de budget 2014 et en adéquation avec l'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement, propose au Parlement les modifications suivantes :

- **une réduction budgétaire de Fr. 10 mios sous la rubrique 36 (subventions accordées)**
- **une réduction budgétaire de Fr. 10 mios sous la rubrique 40 (impôts) auprès du Service des registres fonciers et de la géomatique.**

Cette demande se base sur les appréciations suivantes :

- les économies réalisées au budget 2014 à la rubrique 36 sont insuffisantes
- les revenus budgétisés pour les registres fonciers sont surestimés.

Le Parlement devra se prononcer antérieurement sur l'adoption du budget 2014 concernant :

- l'invalidation du référendum contre la loi sur les soins de longue durée (Fr. 9 mios)
- l'adoption de la modification de la loi sur la jeunesse proposant l'introduction d'une participation des employeurs au financement des structures d'accueil (Fr. 3 mios).

Les incidences financières des ces deux objets ont déjà été intégrées par le Conseil d'Etat dans le budget 2014. Si le Parlement ne suit pas les propositions du Conseil d'Etat, des modifications du budget devront impérativement être entreprises pour respecter le double frein aux dépenses et à l'endettement.

La Cofi demande au Conseil d'Etat de prévoir des alternatives pour le cas où le Parlement ne suivrait pas les propositions du Gouvernement.

D'autre part, la Cofi demande

au Conseil d'Etat

- de prendre les mesures assurant que les promesses de subventions soient coordonnées avec la planification intégrée pluriannuelle
- de créer dans les mandats de prestations un groupe de produits portant sur le Campus EPFL Valais-Wallis dans tous les services concernés.

à la COGEST

- d'analyser l'application de la mesure de l'art. 11 LIAS et du coût des bilans d'aptitude

au DFS


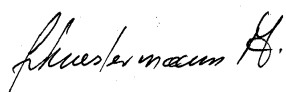
- que l'équilibre entre les dépenses et les recettes soit atteint auprès du Centre sportif cantonal d'Ovronnaz notamment par une meilleure promotion de ce dernier
- que la gestion effective des postes pour le personnel enseignant de la scolarité obligatoire soit intégrée dans les plus brefs délais dans SAP
- que les subventions pour les constructions scolaires soient coordonnées avec la PIP
- une explication claire de la procédure envisagée pour augmenter la recette des amendes liées au trafic routier
- une mise à jour du plan financier avec projection jusqu'à l'aboutissement du projet Polycom auprès de la Police cantonale en intégrant les coûts d'implémentation dans l'ensemble des services et institutions concernés et les différentes recettes attendues des tiers

au DTEE

- de prendre des mesures pour que le SRTCE respecte le budget suite à la diminution du budget à disposition
- de coordonner les subventions pour les cours d'eau latéraux avec la PIP
- de présenter une planification financière liée aux futurs investissements de R3 et leur financement.

Au terme de ce rapport, la Cofi remercie le Conseil d'Etat et les services pour leur engagement et leur disponibilité.

La Cofi propose au Parlement l'approbation du projet de budget 2014 en tenant compte des modifications apportées dans le présent rapport. Ce dernier a été approuvé par onze oui et deux non par les membres de la Cofi.

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :**Le président :****Le vice-président :****Le rapporteur de
langue française :****Le rapporteur de
langue allemande :**

Alex Schwesternmann

Patrick Fournier

Daniel Emonet

Niklaus Furger

ANNEXE :**- RAPPORTS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES**

RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Commission des finances:

- Examen des mandats de prestations politiques 2014 de l'Administration cantonale des finances et du Service des contributions

Commission des institutions et de la famille:

- Examen des mandats de prestations politiques 2014 de la Chancellerie d'Etat, du Service des ressources humaines, du Service juridique des finances et du personnel, du Service des affaires intérieures et communales, du Secrétariat à l'égalité et à la famille, du Service cantonal de l'informatique et des Offices des poursuites et faillites étatisés

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

- Examen des mandats de prestations politiques 2014 du Service des forêts et du paysage, du Service de la protection de l'environnement, du Service de l'agriculture, du Service du développement territorial, du Service de la chasse, de la pêche et de la faune et du Service des registres fonciers et de la géomatique

Commission de la sécurité publique:

- Examen des mandats de prestations politiques 2014 du Service juridique de la sécurité et de la justice, de la Police cantonale, du Service de l'application des peines et mesures, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de la sécurité civile et militaire et du Service de la population et des migrations

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

- Examen des mandats de prestations politiques 2014 du Service de la santé publique, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de l'action sociale et du Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2014 du Service administratif et juridique de la formation et du sport, du Service de la jeunesse, du Service de la formation tertiaire, du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle et du Service de la culture

Commission de l'économie et de l'énergie:

- Examen des mandats de prestations politiques 2014 du Service administratif et juridique du DEET, du Service du développement économique, du Service de l'industrie, du commerce et du travail et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Commission de l'équipement et des transports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2014 du Service administratif et juridique du DTEE, du Service des routes, des transports et des cours d'eau, du Service des bâtiments, monuments et archéologie et de l'Office de construction des routes nationales